

**EVALUATION DES BESOINS POUR LA PROMOTION DES PRINCIPES ET DROITS  
FONFAMENTAUX AU TRAVAIL AU SEIN DES SOCIETES COOPERATIVES DES  
PRODUCTEURS DE COTON AU MALI**

## **Appel à manifestation d'intérêt**

### **1. Introduction**

#### **a. Contexte**

L'Organisation internationale du Travail, dans la cadre du projet "Elimination du travail des enfants et du travail force dans les chaines de valeur du coton, du textile et de l'habillement : Une approche intégrée" cofinancé par l'Union Européenne et du projet " et le projet " Promotion des principes et droits fondamentaux au travail dans la chaine d'approvisionnement du coton" financé par la Multinationale INDITEX, ont décidé d'unir leurs efforts en vue de promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail (PDFT) dans la chaine d'approvisionnement du coton dans quatre pays dont le Mali à travers la mise en œuvre des projets de coopération technique.

Dans ce pays, l'objectif principal du projet financé par ' Promotion des principes et droits fondamentaux au travail dans la chaine d'approvisionnement du coton" est d'améliorer le respect des principes et droits fondamentaux au travail dans les communautés productrices de coton. Le projet est basé sur le principe qu'investir dans les détenteurs de droits ruraux et leurs communautés pour réaliser leur potentiel est le moyen le plus efficace pour assurer la durabilité de la chaîne d'approvisionnement du coton. Pour cette raison, le projet développera les capacités locales dans les pays ciblés afin de mieux promouvoir, respecter et réaliser les principes et droits fondamentaux au travail aux stades cruciaux du cycle de production du coton. S'appuyant sur les résultats de recherches existantes et nouvelles, le projet développera un modèle d'intervention en consultation avec les mandants tripartites, Inditex et d'autres acteurs locaux clés dans les communautés / zones ciblées du coton.

Le projet 'Elimination du travail des enfants et du travail force dans les chaines de valeur du coton, du textile et de l'habillement : Une approche intégrée'' couvre quatre pays dont deux en Afrique à savoir le Mali et le Burkina Faso. L'objectif spécifique du projet est d'encourager les gouvernements locaux, les prestataires de services publics et les autres parties prenantes concernées (par exemple, les organisations de la société civile, les partenaires sociaux, le secteur privé, les parties prenantes agricoles, etc.) à mener des actions efficaces pour arrêter le travail des enfants et le travail forcé dans les districts et communautés productrices de coton ciblés et dans les usines d'habillement/textiles.

Le modèle d'intervention des projets sera axé sur la collaboration avec les acteurs suivants :

- i) la communauté / les familles.
- ii) les organisations de travailleurs et d'employeurs et les coopératives.

#### **Encadré 1 : Les principes et droits fondamentaux au travail**

Les principes et droits fondamentaux au travail sont inscrits dans la Constitution de l'OIT. Et sont classés comme fondamentaux en raison de leur nécessité pour promouvoir les normes internationales du travail dans leur ensemble. Ils constituent un moyen essentiel pour réaliser tous les objectifs constitutionnels de l'Organisation. Adoptée en 1998, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail oblige les Etats Membres, qu'ils aient ou non ratifié les conventions correspondantes, à respecter et à promouvoir les principes et les droits, classés selon quatre catégories.

Ces quatre catégories comprennent :

- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective,
- l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire,
- l'abolition effective du travail des enfants,
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Deux missions de consultations des partenaires pour l'identification des activités possibles dans le cadre du projet INDITEX et du projet cofinancé par l'Union européenne ont eu lieu respectivement aux mois de mars et d'août 2018. La première mission a concerné aussi la fédération des sociétés coopératives des producteurs de coton dans la région de Sikasso, principale productrice du coton au Mali. Parmi les axes de collaborations retenus avec la fédération, peuvent être cités le partage d'informations, la formation et le conseil des producteurs de coton en matière de PDFT à travers la Confédération des coopératives de producteurs de coton qui compte parmi ses membres la totalité des exploitations de coton du Mali. Il s'agira d'intégrer la promotion du travail décent et des PDFT dans la mission et les activités de la Confédération. Le projet

contribuera au développement d'outils de sensibilisation aux PDFT et à l'intégration des PDFT dans les activités d'alphabétisation et de conseils à l'exploitation familiale.

Un atelier national de planification des activités du projet de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé dans les chaînes de valeur du coton, de l'habillement et du textile s'est déroulé du 19 au 21 juin 2018 à Bamako. Les centres d'intérêts, partenaires et zones d'interventions communs des deux projets expliquent la synergie d'actions dans la mise en œuvre des activités d'où le partage de la présente évaluation des besoins des coopératives des producteurs de coton.

#### **Encadré 2 : Définition d'une coopérative**

L'Alliance Coopérative Internationale et l'Organisation internationale du Travail, à travers sa Recommandation 193 sur la promotion des coopératives, définissent une coopérative comme "une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement "

#### b. L'avantage coopératif

En tant qu'organisations fondées sur les valeurs<sup>1</sup> et centrées sur les personnes, les entreprises coopératives sont bien placées pour promouvoir et défendre les principes et droits fondamentaux au travail de diverses manières, notamment : la participation économique des membres, la prise de décision démocratique, l'éducation et la formation des membres et divers services offerts à leurs membres et communautés en général. Au Mali, le mouvement coopératif compte 16 000 coopératives enregistrées représentant 741 000 membres (dont plus de la moitié sont des femmes) ayant généré plus de 2 000 emplois directs.<sup>2</sup>

Les coopératives ont un rôle spécifique à jouer dans les zones rurales où l'agriculture est une forme dominante d'activité économique et où les services publics sont souvent limités.

---

<sup>1</sup> Les valeurs coopératives incluent, entre autres, l'entraide, l'auto-responsabilité, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Par ailleurs, les membres des coopératives ont foi en les valeurs éthiques que sont l'honnêteté, l'ouverture, la responsabilité sociale, et le souci d'autrui.

<sup>2</sup> Schwettmann J.: *Cooperatives in Africa: Success and Challenges* (2014)

Le potentiel des coopératives à éliminer les déficits de travail décent, y inclus les principes et droits fondamentaux au travail, reste largement inutilisé dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Alors que de nombreuses initiatives commerciales et sectorielles existent pour promouvoir le respect des droits au travail, elles ne reconnaissent souvent pas les spécificités des coopératives et ne sont pas adaptées au contexte dans lequel les coopératives opèrent. Comme tout autre type d'entreprise, les coopératives doivent également démontrer qu'elles se conforment au travail décent - et sur base des principes qu'elles promeuvent, elles devraient être encore plus responsables de le faire.

**Encadré 3 : Comment les coopératives s'engagent dans l'avancement des principes fondamentaux et droits au travail**

- Veiller à ce que leurs propres opérations commerciales et chaînes d'approvisionnement soient exemptes de violations des principes et droits fondamentaux au travail;
- S'engager dans la mobilisation de leurs communautés et des campagnes de sensibilisation parmi leurs membres et au sein des communautés où ils opèrent dans les principes et droits fondamentaux au travail;
- Fournir des conseils et un leadership communautaire, et contribuer à la planification et à la prestation de services de santé, d'éducation et services sociaux de base dans leurs communautés en les associant aux les principes et droits fondamentaux au travail;
- Promouvoir les opportunités de subsistance et l'utilisation des technologies appropriées comme moyen d'augmenter les revenus de leurs membres dans les lignes directrices des principes et droits fondamentaux au travail;
- Fournir une voix collective et un pouvoir de négociation pour leurs membres avec les autorités publiques pour assurer une gamme des droits économiques et sociaux, y compris les principes et droits fondamentaux au travail; et
- Stimuler les opportunités de travail décent par la formation et des programmes d'éducation dans les quatre domaines des principes et droits fondamentaux au travail.

Source : [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/---emp\\_ent/---coop/documents/publication/wcms\\_556156.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---coop/documents/publication/wcms_556156.pdf)

## **2. Objectif général**

Dans le cadre des projets ci-dessus, l'OIT œuvre à favoriser la prise en compte des principes et droits fondamentaux au travail (PDFT), à savoir principalement l'élimination du travail des enfants, et du travail forcé, mais également de la discrimination et de la liberté d'association et la négociation collective dans les missions et activités des sociétés coopératives notamment dans le secteur du coton au Mali.

## **3. Tâches assignées dans le cadre de ce mandat :**

Sous la supervision du Chargé de Projet au Mali, et en étroite collaboration avec l'Unité des coopératives du BIT à Genève, la responsable du projet à Genève et la Spécialiste des principes et droits fondamentaux au travail du BIT à Abidjan, il sera demandé d'évaluer la situation et les besoins des sociétés coopératives des producteurs de coton dans la région de Sikasso au Mali en termes de promotion des PDFT principalement dans la chaîne de valeur du coton.

Les tâches spécifiques à couvrir par cette étude comprennent :

- Réaliser une cartographie des parties prenantes dans le cadre coopératif du Mali (structures coopératives, structures d'appui, partenaires sociaux, etc.) opérant dans le secteur du coton en utilisant l'approche chaîne de valeur.
- Réaliser une analyse rapide générale de la situation des coopératives au Mali et dans le secteur du coton en particulier sur la base d'une revue documentaire et des entretiens avec des acteurs du monde coopératif. L'analyse devra identifier :
  - Le nombre de coopératives liées à la production du coton, leurs structures, et organisation à tous les niveaux (à savoir la société coopérative des producteurs de coton au niveau des villages, l'union des coopératives secteurs au niveau cercle, la fédération des producteurs au niveau régional et la confédération des producteurs de coton au niveau national) en termes de gouvernance, de couverture géographique, etc.
  - Les caractéristiques des coopératives en ce qui concerne l'application des principes coopératifs,
  - Les connaissances, aptitudes et attitudes dispensées aux coopératives par des services techniques de l'état ou d'autres partenaires techniques,
  - Les ressources en termes de quantité, qualifications, âge et expérience,
  - La couverture géographique, les bâtiments et installations (le type, la qualité et la quantité des bâtiments et des installations utilisés pour la fourniture des biens et des services),

- Les équipements, outils et matériels utilisés (description de l'équipement, des outils et du matériel disponibles utilisés pour la production des biens et la fourniture de services en termes de qualité, quantité, conditions, etc.),
- Développer la méthodologie et les outils nécessaires pour l'évaluation des connaissances et du respect des PDFT dans les opérations des coopératives des producteurs de coton (par ex. questionnaires pour les entretiens et autres outils).
- Réaliser une évaluation sur les connaissances et les pratiques relatives aux PDFT dans les opérations et actions communautaires des coopératives de producteurs de coton. L'analyse devra :
  - Préciser dans quelle mesure des provisions pour le respect des PDFT sont intégrés dans l'organisation et les opérations des coopératives étudiées, en termes de politiques et pratiques internes vis-à-vis de leurs membres et travailleurs et des services offerts aux membres et à la communauté. Par exemple : a) existence ou non de travail des enfants et du travail forcé ; b) pratiques de rémunération en particulière pour les femmes et les travailleurs migrants, c) situation au niveau de la syndicalisation des employés des coopératives et des négociations collectives c) participation des femmes au sein de la coopérative et à des postes dirigeants, d) conditions de travail, y compris les différentes formes de relation d'emploi entre la coopérative et les non-membres (par exemple, types de contrats, existence d'une relation contractuelle avec ses employés ou producteurs non membres), e) promotion de la de la liberté d'association et de la négociation collective parmi leurs membres, f) services de vulgarisation et formation sur le respect des PDFT dispensés aux membres de la coopérative ; g) types et nombre de formations, h) présence de clauses visant à interdire le recours au travail des enfants, au travail forcé, les pratiques discriminatoires et encourageant la participation des femmes dans la coopérative, à des postes dirigeants et sur une base d'égalité vis-à-vis les hommes et le suivi de celles-ci. i) services offerts à la communauté en termes de sensibilisation sur les PDFT, éducation, garde d'enfants, etc.
  - Identifier les raisons de la non-prise en compte ou non-respect éventuelle des PDFT. Par ailleurs, l'analyse explicitera les conditions et facteurs d'ordre politique, économiques techniques social et culturel qui ont un impact dans le non-respect des PDFT par les coopératives.

- Identifier les besoins en formation des coopératives et des principales structures d'appui en termes de gestion, gouvernance, techniques de production, PDFT, etc.<sup>3</sup>.
- Faire des recommandations sur la base de l'analyse des capacités des coopératives et des insuffisances et des centres d'intérêts exprimés par les sociétés coopératives qui seront converties en propositions d'activités lors d'un atelier de restitution et de planification des activités pour les sociétés coopératives dans le domaine de PDFT.

#### 4. Approche méthodologique

La méthodologie adoptée pour cette étude s'articulera autour :

- d'une revue documentaire sur les principes et droits fondamentaux au travail dans la filière du coton dans la région de Sikasso, ainsi que sur le mouvement coopératif au Mali (dans le secteur du coton en particulier);
- d'entretiens semi-structurés et des discussions de groupes avec les parties prenantes telles que les sociétés coopératives dans la région de Sikasso, les représentants du gouvernement par exemple les ministères du travail, de l'agriculture, de l'action humanitaire et de la solidarité, l'assemblée permanente de la chambre d'agriculture, les organisations de soutien aux coopératives, les partenaires sociaux, les ONG, les organisations internationales, entre autres.

#### 5. Les Produits

Les produits livrables spécifiques attendus du consultant sont les suivants :

<b>Livrable</b>	<b>Explication</b>	<b>Temps requis</b>
Rapport initial / plan de travail	Ce document devrait inclure : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La structure provisoire du</li> </ul>	8 jours

<sup>3</sup> L'analyse rapide devrait inclure, entre autres : le nombre de coopératives liées à la production du coton, les connaissances, aptitudes et attitudes dispensées par des services techniques de l'état ou d'autres partenaires techniques, les ressources en terme de quantité, qualifications, âge et expérience, couverture géographique, les bâtiments et installations (le type, la qualité et la quantité des bâtiments et des installations utilisés pour la fourniture des biens et des services), les équipements, outils et matériels utilisés (description de l'équipement, des outils et du matériel disponibles utilisés pour la production des biens et la fourniture de services en termes de qualité, quantité, conditions, etc.),

	<p>rapport</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le plan de travail avec des informations sur les acteurs/structures à interviewer et les échéanciers ;</li> <li>▪ Les questions de recherche spécifiques ;</li> <li>▪ Une explication détaillée de la méthodologie proposée à utiliser pour l'étude (par exemple entretien et guide / questionnaires) ;</li> <li>▪ Une bibliographie initiale pour la revue de la littérature.</li> </ul>	
<p>Ebauche du rapport final d'évaluation des besoins (maximum 30 à 40 pages, hors annexes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le rapport devrait inclure:</li> <li>▪ Revue littéraire ;</li> <li>▪ Analyse rapide générale de la situation des coopératives au Mali et dans le secteur du coton en particulier</li> <li>▪ Analyse de l'état actuel des coopératives par rapport à leur connaissance et respect des PDFT dans leurs opérations et celles de leurs membres.</li> <li>▪ Evaluation des coopératives et de leurs forces, faiblesses et besoins en matière de respect des PDFT</li> <li>▪ Recommandations sur la voie à suivre et propositions d'un plan d'actions</li> <li>▪ Liste complète des interviews ;</li> <li>▪ Bibliographie;</li> <li>▪ Annexes sur les organisations et les personnes interrogées liste de parties prenantes identifiées pendant l'exercice de cartographie</li> </ul>	25 jours
<p>Présentation basée sur le rapport et ébauche de plan de travail</p>	<p>Après la soumission du rapport final, le consultant préparera une brève présentation avec les principales recommandations et une ébauche de plan d'action sur les PDFT au cours d'un atelier de restitution pour les sociétés coopératives, le personnel du BIT et d'autres parties prenantes.</p>	5 jours
<p>Rapport final</p>		



d'évaluation des besoins (entre 30 et 40 pages, hors annexes)	Le rapport final devra incorporer les commentaires reçus du BIT et des participants à l'atelier de restitution.	2 jours
---	---	---------

Nombre total de jours estimés : 40 jours

Lieu couvert par les activités du projet : Région de Sikasso

## 6. Qualifications et expérience requises

Les qualifications exigées incluent:

- Diplôme universitaire en sciences sociales ou autres matières pertinentes ;
- Expérience en développement coopératif, développement agricole et compréhension des principes et droit fondamentaux au travail
- Bonnes capacités d'animation, de présentation et d'analyse, et aptitude à élaborer des documents de haute qualité.
- Maîtrise du français, la connaissance du Bambara serait un atout supplémentaire

## 7. Procédure de candidature

Les candidats intéressés par ce mandat sont tenus de soumettre leur *proposition technique* qui devra inclure : (i) les antécédents et les qualifications nécessaires à l'exécution de la tâche (y compris CV et au moins un exemplaire d'un rapport ou étude élaboré(e) dans le cadre d'un contrat antérieur), (ii) la compréhension des différentes tâches et de l'approche/méthodologie suggérées pour mener à bien l'étude, (iii) la façon dont les différentes tâches seront organisées, y compris le mode de collaboration avec les partenaires nationaux, et éventuellement la méthodologie à appliquer. La *proposition financière* devrait définir un budget prévisionnel pour l'ensemble du mandat. La proposition technique et financière (honoraires professionnels, voyage et communication, TVA incluse si applicable) ne devra pas dépasser 10 pages (sans les annexes éventuelles)

## 8. Procédure de candidature

Les propositions doivent être envoyées à [coop@ilo.org](mailto:coop@ilo.org) & [cisseh@ilo.org](mailto:cisseh@ilo.org) au plus tard le 12 octobre 2018